

Zone de Secours DINAPHI

Rue de Dinant 146

5570 BEAURAING

Tél : 084/21.99.96

Email : grh@zsdinaphi.be



Recrutement d'un employé en prévention incendie D6 **(H/F/X) avec constitution d'une réserve**

La zone DINAPHI est une entreprise qui compte plus de 550 travailleurs, dont majoritairement des pompiers. Au sein de l'équipe Expertise et prévention de la zone de secours DINAPHI, l'agent recruté assurera les tâches liées à la fonction d'assistant en prévention incendie.

Sous la direction des autorités de la zone de secours, l'agent est le collaborateur direct du Directeur Prévention de la Zone.

Descriptif de fonction :

Assistant en prévention incendie
<p>L'assistant en prévention incendie est chargé de tâches, de compétences et responsabilités au niveau de l'exécution du plan zonal de prévention. Il fournit des renseignements spécifiques à la situation au sujet des conditions d'utilisation liées à la sécurité incendie.</p> <p>L'assistant en prévention incendie a un profond respect pour "la sécurité incendie pour tous".</p> <p>Il fournit des informations à la suite d'un avis de sécurité incendie, assiste ou fournit des renseignements dans le domaine de la sécurité incendie pour tous.</p> <p>Il fait partie du bureau zonal de prévention.</p> <p>Tâches possibles (non limitatives) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réaliser une présentation orale.- Fournir des informations axées sur l'objectif et le groupe cible.- Exécuter des contrôles par rapport à des rapports de prévention ou des checklists préexistantes. <p>Certificat nécessaire : PREV-1</p>
Expert en prévention incendie
<p>L'expert en prévention incendie a des tâches, compétences et responsabilités au niveau de l'exécution de la politique de prévention zonale. Il fait partie du bureau zonal de prévention et travaille sous la supervision du spécialiste en prévention incendie et/ou d'un autre expert en prévention incendie.</p> <p>L'expert en prévention incendie contrôle la sécurité incendie lors de l'utilisation des bâtiments et des institutions à l'aide de la réglementation et des rapports de prévention incendie. En outre, après visite sur site, il rapporte à son dirigeant et à l'utilisateur.</p> <p>Il rapporte les plaintes au dirigeant.</p> <p>Tâches possibles (non limitatives) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Contrôle la sécurité incendie lors de l'utilisation des constructions et des établissements.- Traite des demandes et des questions liées à la sécurité d'incendie.- Effectue les contrôles selon les procédures applicables.- Est à même de planifier efficacement ses activités, de les réaliser de manière effective et de signaler les problèmes de capacité à temps.- Effectue de nouveaux contrôles le cas échéant.- Connaît la réglementation en vigueur.- Etablit des rapports à la suite de contrôles sur base des normes de bases, de textes régionaux, communautaire ou locaux.

- Etablit des rapports en réaction à des demandes et des questions.

Certificat nécessaire : PREV-1 et 2

Spécialiste en prévention incendie

Le spécialiste en prévention d'incendie travaille à un niveau de gestion. Il joue un rôle dans l'octroi des permis, effectue des inspections de sécurité incendie et fournit des informations relatives au contenu de son domaine de compétences. Il applique à cet effet les lois et réglementations pertinentes en matière de prévention d'incendie. Il agit souvent de manière autonome dans différentes équipes.

Les demandes au spécialiste en prévention d'incendie peuvent être internes ou externes, ou d'une autorité publique ou du secteur privé. Il procède à des évaluations intégrales, dans l'esprit de la chaîne de sécurité.

Le spécialiste en prévention d'incendie effectue les contrôles à l'occasion des demandes de permis. Si une demande de permis est achevée et qu'un contrôle périodique a lieu, cette forme de contrôle ne relève pas des tâches du spécialiste en prévention d'incendie, mais de celles de l'expert en prévention d'incendie

Il apporte une contribution importante à la mise sur pied de la politique zonale de prévention et assume, sur la base de son expérience pratique, une fonction de signal en vue d'identifier des points pertinents relatifs à la politique de prévention. Il formule des avis lors de l'octroi des permis de bâtir, d'environnement et d'exploitation, et procède à des contrôles sur site, ou fait faire ces contrôles, et émet un jugement de valeur sur la forme d'un rapport de prévention.

Les demandes sont internes et externes. Il agit souvent de manière autonome dans diverses équipes. Des accords et concertations sont donc nécessaires. Il importe dès lors d'entretenir des réseaux et des contacts internes et externes pertinents.

Certificat nécessaire : PREV-1, 2 et 3

Pour plus de détails sur ces descriptions de fonction, merci de bien vouloir vous référer à l'Arrêté Ministériel du 08 octobre 2016 :

<https://www.civieleveiligheid.be/fr/regulation/arrete-ministeriel-du-8-octobre-2016-fixant-les-descriptions-de-fonction-du-personnel-ope>

COMPÉTENCES ET SAVOIR-FAIRE

Savoir-être :

- Sens du service, qualité d'écoute, disponibilité, être accueillant et empathique
- Avoir un esprit d'équipe, le sens de la collaboration et de la solidarité
- Être autonome
- Esprit de synthèse et d'analyse, de rigueur et méthode
- Polyvalence
- Faire preuve de discrétion, loyauté et réserve
- Être résistant au stress, être capable de travailler dans l'urgence
- Être respectueux de la hiérarchie et à l'aise avec l'autorité

Connaissances :

- Bonne connaissance des outils de bureautique traitement de texte et base de données (Word, Excel, ...)
- Bonne orthographe
- Capacité à comprendre une demande pour lui donner une suite efficace
- Communiquer aisément
- Pouvoir accomplir un travail de qualité et le faire de manière rigoureuse et précise

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Être belge ou citoyen d'un pays de l'Union Européenne
- Être âgé de 18 ans au moins
- Jouir des droits civils et politiques
- Être porteur du permis B
- Satisfaire aux lois sur la milice
- Être porteur d'un Diplôme de l'Enseignement supérieur de type court (bachelier)
- Réussir un examen comprenant notamment :
 1. une épreuve écrite : résumé d'un texte sur un sujet d'ordre professionnel et commentaires, questions de culture générale, de logique et d'orthographe (obtenir minimum 60%).
 2. une épreuve orale (obtenir 60%) consistant à une conversation pour permettre de déceler le degré de maturité du candidat.

Nous offrons actuellement : un contrat à durée déterminée d'un an qui peut déboucher sur un CDI – la formation nécessaire à l'obtention des brevets de prévention

Avantages : titres-repas, 2^e pilier de pension, prime de fin d'année

Entrée en fonction prévue : dès que possible

Echelle de traitement : barème R.G.B. D6 (ancienneté reprise de 10 ans maximum dans le privé) soit 2.722,23 à 3.476,55 € bruts/mois – 38 h/semaine, horaire flottant

Lieu de travail : Ciney

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Envoyer par courrier recommandé votre dossier de candidature contenant toutes les pièces justificatives à Pascal JACQUIEZ, Président de la zone de secours DINAPHI, Rue de Dinant 146, à 5570 BEAURAING pour le **31 mars 2024** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, ou déposé à la même adresse et dans le même délai, contre récépissé, auprès de la Directrice administrative ou sa déléguée.

Pièces justificatives à envoyer en un seul dossier :

- Une lettre de motivation signée à la main
- Un Curriculum vitae
- Un extrait de casier judiciaire modèle 1 datant de moins de 3 mois
- Une copie du diplôme exigé
- Une copie du permis de conduire B
- Tout document justifiant d'une expérience utile ou de formations complémentaires

Toute candidature incomplète, illisible ou qui ne respecte pas les modalités d'introduction des candidatures ne sera pas prise en considération.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Sandrine DUMONT, Directrice administrative, Rue de Dinant 146, à 5570 BEAURAING, 084/21.99.92 – grh@zsdinaphi.be